

## Compte rendu de la CCP du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

- 1) Le tableau proposait uniquement des collègues en non-réemploi, moins 6 démissions. Sur 39 cas, 19 ont conservé un avis défavorable, 6 ont été maintenus, 10 ont eu une réorientation (soit changement de discipline soit changement d'établissement) et 4 sont non-prioritaires au réemploi à la rentrée. Les commissaires paritaires et les experts présents ont donc permis la sauvegarde de 20 collègues.
- 2) Les membres de la CCP ont signalé les établissements qui cumulent de nouveau les cas majoritaires. L'administration rectorale n'a pas voulu entendre cet argument, alors même que les zones signalées sont désertées par les titulaires auxquels elles posent des problèmes.
- 3) Pour les congés de formation, un seul a été accordé parce qu'un seul a été demandé. Il faut donc faire la démarche en début d'année pour obtenir ce congé afin de préparer les concours dans les meilleures conditions possibles.
- 4) Pour les formations qui concernent les concours réservés, la session de l'année prochaine sera reconduite à l'identique : pôle par matière... Pour les stagiaires du réservé, aucune formation n'est programmée mais un kit d'outils sera mis en ligne.
- 5) Les CDI à quotité incomplète : à compter de la rentrée 2014, une quotité sera maintenue à 70 %.
- 6) Les vacances ne sont toujours pas abrogées : un texte est en préparation. Pas de réponse du rectorat sur les quotités des vacances.
- 7) Pour les contrats envoyés en début d'année, un effort sera fait par les services du rectorat : on peut leur faire confiance...
- 8) La grille de rémunération changée par la révision de la loi de 84 sera proposée au CTA.
- 9) Les BOE sont au nombre de 6 dans notre académie.